

Lauréats des concours externes relevant de la session 2016 et titulaires d'un M2, lauréats des concours non soumis aux conditions de diplôme ou lauréats des concours internes relevant de la session 2016 ayant une expérience professionnelle

Les concours concernés sont l'agrégation, le CAPES, le CAPET, le CAPEPS, le CAPLP et le concours de CPE.

Sont considérés comme ayant une expérience professionnelle les lauréats qui possèdent une expérience professionnelle d'enseignement, résultant de l'exercice, dans leur discipline de recrutement, des fonctions dévolues aux membres du corps d'accueil pendant une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années précédant leur nomination en qualité de stagiaire.

Lors de leur connexion sur SIAL, ils feront connaître leur choix parmi les possibilités suivantes :

- Etre nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie dans laquelle ils ont exercé en qualité de contractuel. Il est à noter que les services effectués en qualité d'agent non titulaire de l'enseignement du second degré public sont directement issus des bases de gestion académiques : aucune pièce justificative n'est à joindre. En revanche, les lauréats qui voudront faire valoir des services effectués dans l'enseignement privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger par exemple devront fournir une pièce justificative au plus tard le 17 juin 2016 délai de rigueur au-delà duquel aucun élément ne sera examiné.
De même, les lauréats ayant accompli des services mixtes, à la fois dans l'enseignement du second degré public et dans le privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger par exemple devront fournir un état des services au plus tard le 17 juin 2016.
Pour ceux ayant uniquement des services d'enseignement dans des établissements français à l'étranger, l'académie d'inscription au concours sera prise en compte en vue de l'affectation.
Les lauréats qui ne justifieront pas des conditions pour prétendre à l'expérience professionnelle ci-dessus décrite ou qui ne produiraient pas les pièces justificatives exigées seront affectés en fonction de leur barème et des nécessités de service conformément au § I.1.1.d. Ils pourront émettre dans l'application SIAL des vœux d'affectation, sachant que leur vœu n°1 correspondra obligatoirement à l'académie dans laquelle ils ont exercé en tant contractuel.
- Solliciter un report de stage au titre des dispositions du décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 (cf. § VI.1.1).

Les critères retenus pour justifier d'une expérience professionnelle sont les suivants :

- justifier de services en tant qu'ex-contractuel ou vacataire 200h dans l'enseignement public ou privé sous contrat du second degré (les services en établissement agricoles ou à la Défense sont également pris en compte) ainsi que dans des établissements français à l'étranger (uniquement pour des niveaux correspondant au secondaire).
- sont en conséquence exclus les services en GRETA, en CFA, au CNED, dans l'enseignement supérieur ainsi que ceux d'AED pour les concours de CPE.

Ces services devant être accomplis dans la discipline de recrutement du corps d'accueil, ceci exclut l'enseignement en discipline connexe à l'exception des lettres modernes et classiques.

La procédure est la même que précédemment en ce qui concerne la validation de sa situation personnelle et familiale.

Le candidat doit sélectionner la rubrique suivante dans l'onglet relatif à la situation administrative :

Situation administrative

L'attention des lauréats est appelée sur le fait que, dans le cas où ils rempliraient les conditions pour prétendre à plusieurs typologies des situations décrites ci-après, ils devront effectuer un choix et que seul ce dernier sera pris en compte, et ce, de façon définitive, en vue de leur affectation de stage.

Vérifier la situation choisie puis Valider

Vous êtes lauréat des concours externes relevant de la session 2016 et titulaire d'un Master 2, lauréat des concours non soumis aux conditions de diplôme*, lauréat des concours relevant de la session 2016 et déjà titulaire d'un Master 1 obtenu antérieurement, lauréats des concours internes relevant de la session 2016 et ne justifiant pas d'une expérience professionnelle conforme à celle décrite ci-dessous ou lauréat des sessions antérieures en report de stage. Les concours concernés sont l'agrégation, le CAPES, le CAPET, le CAPEPS, le CAPLP et les concours de CPE et de COP. Vous serez alors affecté dans une académie en fonction de votre barème et des nécessités de service.

Vous êtes lauréat des concours externes relevant de la session 2016 et titulaire d'un Master 2, lauréat des concours non soumis aux conditions de diplôme* ou lauréat des concours internes relevant de la session 2016 ayant une expérience professionnelle. Les concours concernés sont l'agrégation, le CAPES, le CAPET, le CAPEPS, le CAPLP et les concours de CPE et de COP. Sont considérés comme ayant une expérience professionnelle, les lauréats qui possèdent une expérience d'enseignement, résultant de l'exercice, dans leur discipline de recrutement, des fonctions dévolues aux membres du corps d'accueil pendant **une durée au moins égale à un an et demi d'équivalent temps plein au cours des trois années** précédant leur nomination en qualité de stagiaire. Dès lors, vous serez affecté dans l'académie où vous avez exercé en qualité de contractuel. Vous devez obligatoirement fournir **votre état de services au plus tard le 19/06/2016 délai de rigueur** au bureau DGRH B2-2 **pour ceux effectués hors de l'enseignement du 2nd degré public (enseignement privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger) ainsi que pour les services mixtes.** Les services mixtes sont ceux accomplis à la fois dans l'enseignement du 2nd degré public et dans le privé sous contrat par exemple. Il est à noter que les services effectués en qualité d'agent non titulaire de l'enseignement du second degré sont directement déterminés par la DGRH : aucune pièce justificative n'est à joindre. Les lauréats qui ne justifieront pas des conditions pour prétendre à l'expérience professionnelle ci-dessus décrite ou qui ne produiraient pas les pièces justificatives exigées seront affectés en fonction de leur barème et de nécessités de service. Vous pourrez émettre des vœux d'affectation, sachant que votre premier vœu correspondra obligatoirement à l'académie dans laquelle vous avez exercé en tant que contractuel.

** Sont dispensés des conditions de diplôme (cf conditions d'admission aux concours) : les pères ou mères d'au moins trois enfants ; les sportifs de haut niveau ; les lauréats des troisièmes concours ; les lauréats du CAPET ou CAPLP externe, du CAPET ou CAPLP interne ayant ou ayant eu la qualité de cadre dans le secteur privé au sens de la convention collective de travail dont ils relèvent ou relevaient.*

En modifiant la situation choisie, j'annule l'option déjà saisie

fermer x | valider ✓

Dans le cas où le lauréat a modifié sa situation administrative, un message lui indique que l'option précédemment saisie est annulée. Il doit cocher cette case pour aller plus loin dans l'application.

Si le lauréat ne coche pas la prise en compte de la modification de son option, il aura un message d'alerte en rouge dans l'application lui demandant de cocher pour pouvoir continuer sa saisie.

The screenshot shows the top navigation bar with the logo of the Ministry of National Education, Higher Education and Research, and the 'AMBITION ENSEIGNER' logo. Below the navigation bar, a red banner displays the message: "Vous devez confirmer l'impact de ce changement de situation". To the left, a sidebar menu lists various options, with "Situation administrative" highlighted in red. The main content area is titled "Situation administrative" and contains a text block: "L'attention des lauréats est appelé sur le fait que, dans le cas où ils rempliraient les conditions pour prétendre à plusieurs typologies des situations décrites ci-après, ils devront effectuer un choix et que seul ce dernier sera pris en compte, et ce, de façon définitive, en vue de leur affectation de stage."

Une fois validée, le candidat a la confirmation de sa saisie de sa situation administrative

The screenshot shows the same application interface after successful validation. A green banner at the top displays the message: "Votre saisie (Situation administrative) est correctement enregistrée". The sidebar menu now has "Situation administrative" highlighted in red. The main content area displays the following information:

- Vous êtes**

Nom d'usage	[REDACTED]	Nom de naissance	[REDACTED]
Prénom	[REDACTED]	Date de naissance	[REDACTED]
- Admissibilité / Admission**

Concours Rénové	ECE-CAPEPS EXTERNE-EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE		
Session	2014	N°Inscription	[REDACTED]
Code profession	ETUDIANT	Académie d'inscription	ORLEANS-TOURS
- Rapprochement Résidence demandé**
 - Rapprochement de conjoints
- Bénéficiaire de l'obligation d'emploi**
 - non
- Modalités d'affectation selon la situation administrative choisie**
 - L'année de stage en qualité de « fonctionnaire stagiaire » aura lieu dans l'académie dans laquelle vous avez exercé en qualité de contractuel.
- Option / Voeu(x)**
 - Si vous remplissez les conditions, vous pouvez également choisir une option différente pour la rentrée scolaire prochaine.

En cliquant sur l'onglet « option », le lauréat accède à ses choix d'option. Il sélectionne soit fonctionnaire stagiaire soit un souhait de report puis valide.

The screenshot shows the 'Option' selection screen. On the left is a navigation menu with items: Numen, Coordonnées, Situation familiale, Obligation d'emploi, Rapprochement Résidence, Situation administrative, **Option »**, Voeu(x), and Synthèse. The top header includes the logo of the Ministry of National Education, Higher Education and Research, and the 'AMBITION ENSEIGNER' logo. Utility icons for mobile, settings, help, and user roles (@Technique, @Gestion) are also present. The main content area has a blue bar at the top right labeled 'Option'. Below it, the text reads: 'Pas d'option enregistrée pour le moment : option par défaut sélectionnée' and 'Vérifier l'option choisie et le motif éventuel puis Valider'. Two radio buttons are available: 'FONCTIONNAIRE STAGIAIRE' (selected) and 'REPORT DE STAGE'. At the bottom right, there are buttons for 'fermer x' and 'valider ✓'.

Automatiquement, l'application enregistre l'option demandée. Ici le lauréat souhaite devenir fonctionnaire stagiaire ; le vœu correspondant à son académie d'inscription est mentionné automatiquement. Il a aussi confirmation de sa saisie précédente.

The screenshot shows the 'Ambition Enseigner' application interface. At the top left, there is the logo of the Ministry of National Education, Higher Education, and Research, along with the 'AMBITION ENSEIGNER' logo. A navigation menu on the left includes options like 'Numen', 'Coordonnées', 'Situation familiale', 'Obligation d'emploi', 'Rapprochement Résidence', 'Situation administrative', 'Option', 'Voeu(x)', and 'Synthèse'. The main content area displays a green confirmation message: 'Votre saisie (Option) est correctement enregistrée'. Below this, the user's details are shown in a table format:

Vous êtes	
Nom d'usage	[Redacted]
Prénom	[Redacted]
Nom de naissance	[Redacted]
Date de naissance	[Redacted]
Admissibilité / Admission	
Concours Rénové	EBE-CAPES EXTERNE-DOCUMENTATION
Session	2016
N°Inscription	[Redacted]
Code profession	ETUDIANT EN ESPE
Académie d'inscription	NANCY-METZ
Rapprochement Résidence demandé	
→ Aucun	
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	
→ non	
Modalités d'affectation selon la situation administrative choisie	
→ L'année de stage en qualité de « fonctionnaire stagiaire » aura lieu dans l'académie dans laquelle vous avez exercé en qualité de contractuel.	
Option / Voeu(x)	
→ Option demandée pour la rentrée scolaire prochaine : FONCTIONNAIRE STAGIAIRE	
→ Voeu n°1 - NANCY-METZ	

Arrows from the text above point to the 'Option' menu item, the confirmation message, and the 'Modalités d'affectation' section.

Il est également précisé que l'année de stage aura lieu dans l'académie dans laquelle le lauréat a exercé en qualité de contractuel.

Le lauréat a aussi accès à onglet « vœux » afin de pouvoir formuler des vœux au cas où il ne remplirait pas la condition de l'expérience professionnelle ou ne transmettrait pas ses pièces justificatives.

Le lauréat a alors accès à l'écran suivant :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

AMBITION ENSEIGNER

Numen

Coordonnées

Situation familiale

Obligation d'emploi

Rapprochement Résidence

Situation administrative

Option

Voeu(x) »

Synthèse

Situation demandée pour la rentrée prochaine : FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

Vous avez un voeu imposé.
Vous avez droit à 6 voeux au total.

Voëu n°1	NANCY-METZ		
Voëu n°2	-----	suppr	carte
Voëu n°3	-----	suppr	carte
Voëu n°4	-----	suppr	carte
Voëu n°5	-----	suppr	carte
Voëu n°6	-----	suppr	carte

fermer x | valider ✓

Son premier est imposé car il correspond à son académie d'inscription à savoir l'académie dans laquelle il exerce en tant que contractuel.

Il peut sélectionner une académie soit à l'aide du menu déroulant :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

AMBITION ENSEIGNER

Numen

Coordonnées

Situation familiale

Obligation d'emploi

Rapprochement Résidence

Situation administrative

Option

Voeu(x) »

Synthèse

Situation demandée pour la rentrée prochaine : FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

Vous avez un voeu imposé.
Vous avez droit à 6 voeux au total.

Voëu n°1	NANCY-METZ		
Voëu n°2	AIX-MARSEILLE	suppr	carte
Voëu n°3	AMIENS	suppr	carte
Voëu n°4	BESANCON	suppr	carte
Voëu n°5	BORDEAUX	suppr	carte
Voëu n°6	CAEN	suppr	carte
	CLERMONT-FERRAND	suppr	carte
	CORSE	suppr	carte
	CRETEIL	suppr	carte
	DIJON	suppr	carte
	GRENOBLE	suppr	carte
	GUADELOUPE		

Le lauréat peut supprimer un ou plusieurs de ses choix en cliquant sur « suppr » à droite de l'intitulé de l'académie choisie.

Il peut également modifier l'ordre de ses vœux en utilisant la technique du « cliquer/glisser » au niveau de la flèche noire à gauche du vœu qu'il désire positionner en amont ou en aval.

Soit à l'aide de la « carte » qui donne à titre indicatif les ouvertures des capacités.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

AMBITION ENSEIGNER

Numen

Coordonnées

Situation familiale

Obligation d'emploi

Rapprochement Résidence

Situation administrative

Option

Voeu(x) »

Synthèse

Situation demandée pour la rentrée prochaine : FONCTIONNAIRE STAGIAIRE

Vous pouvez formuler jusqu'à 6 voeux au total.

Académies offrant des postes dans votre discipline fermer

Cette carte a un caractère indicatif. Vous pouvez faire un voeu dans une académie même s'il n'apparaît aucun poste offert actuellement.

Si vous êtes contractuel de l'enseignement public du second degré de l'E.N., vous pouvez demander votre académie même si aucune capacité d'accueil n'est mentionnée sur cette carte.

Les capacités d'accueil en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ne sont pas encore actuellement connues.

Une fois la saisie des vœux effectuée, le lauréat valide et a accès à l'écran suivant :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

AMBITION ENSEIGNER

» Numen

» Coordonnées

» Situation familiale

» Obligation d'emploi

» Rapprochement Résidence

» Situation administrative

» Option

» Voeu(x)

» Synthèse

» Votre saisie (Voeu(x)) est correctement enregistrée

Vous êtes

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	

Admissibilité / Admission

Concours Rénové	EBE-CAPES EXTERNE-DOCUMENTATION		
Session	2016	N°Inscription	
Code profession	ETUDIANT EN ESPE	Académie d'inscription	NANCY-METZ

Rapprochement Résidence demandé

→ Aucun

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

→ non

Modalités d'affectation selon la situation administrative choisie

→ L'année de stage en qualité de « fonctionnaire stagiaire » aura lieu dans l'académie dans laquelle vous avez exercé en qualité de contractuel.


Option / Voeu(x)

- Option demandée pour la rentrée scolaire prochaine : FONCTIONNAIRE STAGIAIRE
- Voeu n°1 - NANCY-METZ
- Voeu n°2 - LILLE


Il a aussi confirmation de sa saisie précédente.







Il a alors accès au récapitulatif de sa demande en cliquant sur l'item « synthèse ».

La fiche de synthèse e



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Numen

Coordonnées

Situation familiale

Obligation d'emploi

Rapprochement Résidence

Situation administrative

Option

Voeu(x)

Synthèse »

Récapitulatif de votre demande 📄 🖨

Nom d'usage :		Prénom :	
Nom de naissance :		date de naissance :	
Inscrit(e) n° :		Académie d'inscription :	NANCY-METZ
Concours :	CAPES EXTERNE - DOCUMENTATION		
Numen :			
Situation professionnelle déclarée au moment de l'inscription au concours :	ETUDIANT EN ESPE		
Situation familiale :	Célibataire	Enfant(s) à charge :	01
Rapprochement résidence demandé :	Non		
Bénéficiaire de l'obligation d'emploi :	Non		
Situation administrative :	L'année de stage en qualité de « fonctionnaire stagiaire » aura lieu dans l'académie dans laquelle vous avez exercé en qualité de contractuel. ==> Sous réserve de la vérification des pièces justificatives envoyées au plus tard le 19/06/2016. Aucune pièce parvenant au bureau DGRH B2-2 après cette date ne sera traitée.		
Option demandée :	FONCTIONNAIRE STAGIAIRE		
Voeu(x) demandé(s) :	Voeu n°1 - NANCY-METZ Voeu n°2 - LILLE		

Vos voeux sont enregistrés (Dernière mise à jour : 27/04/2016 à 18:46:54).

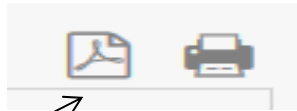
Vous pouvez les modifier jusqu'au 10 juin 2016 midi en procédant à une nouvelle saisie qui annulera ou complètera la précédente.

JE CERTIFIE avoir pris connaissance de la note de service relative à l'affectation des lauréats de concours.

Imprimez cette fiche de synthèse et joignez-là obligatoirement pour toute correspondance. Elle est votre justificatif en cas de réclamation, seule la dernière saisie validée sera prise en considération par l'administration

Pièce(s) justificative(s) à fournir :	<p>A remettre à la DGRH (bureau DGRHB2-2) Lauréat des concours de la session 2016 et ayant une expérience professionnelle - Etat des services uniquement pour ceux ayant accomplis des services hors de l'enseignement du second degré (privé sous contrat ou dans des établissements français à l'étranger par exemple), ainsi que pour les services mixtes.</p>
---------------------------------------	---

Les pièces justificatives à fournir sont indiquées dans la fiche de synthèse.



De plus, en cliquant sur le symbole « pdf » en haut à droite de l'écran, le lauréat obtient sa fiche de synthèse avec rappel des pièces justificatives à fournir, au format pdf. (Il peut en outre s'il le souhaite imprimer le document).

Il est demandé au lauréat de conserver une copie de cette fiche de synthèse. En effet, cette pièce lui sera demandé pour toute demande relative à son dossier (transmission de pièces justificatives, demande de réclamation...)